Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 83 (1995)

Heft: 6-7

Artikel: En péril, les Bureaux de l'égalité ?

Autor: Mantilleri, Brigitte

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-280712

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

En péril, les Bureaux de l'égalité?

L'un des acquis majeurs du féminisme est en péril. Petit tour d'horizon sur les menaces qui pèsent sur les Bureaux de l'égalité et sur l'ampleur de la tâche de leurs déléguées.

Les rumeurs qui claironnent la fermeture de tous les Bureaux de l'égalité vont bon train depuis la démission de la pionnière jurassienne, depuis la menace de la fermeture du Bureau cantonal de Zoug et quantité de coupures financières sanglantes. Si un vent de «backlash» souffle bel et bien sur les Bureaux, qu'en est-il réellement au pays de l'égalité? Un petit tour d'horizon.

«Je ne suis pas pessimiste, non! d'ailleurs deux Bureaux viennent de se créer. S'il est bon d'avoir de l'inquiétude -elle est légitime- elle ne doit pas nous paralyser, mais bien au contraire nous motiver à être actives», s'exclame Patricia Schulz, la juriste genevoise qui dirige le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes depuis plus d'un an. En effet, vue de Berne, la quinzaine de Bureaux de l'égalité n'est pas menacée de fermeture. Il serait politiquement difficile de justifier l'enterrement de bureaux qui, selon les cantons, ont eu trois à quatre ans pour s'implanter. Et qui sont rentables: *«Aucun service administratif dans le domaine de l'environnement ou du travail n'a de mandat aussi large avec des moyens aussi dérisoires. Et je dois dire qu'il y a très peu de services qui fassent autant avec si peu»*, ajoute-t-elle.

Sans compter que les femmes, même si elles affichent parfois leur désaccord, sont prêtes à défendre leur Bureau. Ce fut le cas à Neuchâtel, comme l'explique Catherine Laubscher Paratte, avocate et responsable du Bureau cantonal: *«La situation est moins dramatique que cet automne lorsque nous avions appris, dans le cadre de la planification financière qui se fait tous les quatre ans, qu'il avait été décidé de rogner 100 000 francs à notre budget de 230 000 francs. La nouvelle a secoué la République et une quarantaine d'organismes, des syndicats aux Eglises, ont signé une pétition.»*

Marianne Frischknecht, déléguée genevoise: *«Les politiciens feraient mieux de ne pas se poser la question des coûts des Bureaux, mais plutôt celle des coûts des inégalités persistantes»*;

Marie-Louise Barben, déléguée bernoise: *«Il faut admettre que l'égalité n'est pas seulement l'affaire des quatre prochaines années. C'est un travail à long terme»*;

Valérie Vouilloz, déléguée valaisanne: *«On reproche à ces Bureaux de l'égalité de ne rien changer. Mais si les gouvernements n'adhèrent pas aux propositions des outils dont ils se sont dotés, alors effectivement rien ne change»*.

Sources: Patricial Briel, *Journal de Genève et Gazette de Lausanne.*

Symbole

Depuis, le Bureau a mis sur pied une exposition, un labyrinthe en briques qui symbolise son travail. Et puis, le 8 mars, les lumières se sont éteintes pour une minute de... bruit! *«Ça m'a fait du bien d'entendre autant de cris car j'avoue que, parfois, je me sens un peu fatiguée.»* Un soutien expressif qui porte ses fruits: les politiciens commencent à dire qu'il ne s'agit que d'une proposition... Réponse à la fin juin ou en octobre.

Marie-Josèphe Lachat en 1979. Pionnière dans le canton du Jura, elle fut à la tête du Bureau de l'égalité.

Mais les dangers n'en demeurent pas moins, plus sournois que l'élimination pure et simple des Bureaux. Ils ont pour noms:

- **Etranglement financier:** le cas de Neuchâtel précité, mais aussi celui du Bureau genevois qui vit ses fonds fondre comme neige au soleil: de 1991 à aujourd'hui, le budget de fonctionnement a presque été réduit de moitié.
- **Surcharge de travail** sans augmentation de budget, comme ce fut le cas pour le Bureau bernois qui a dû en outre recentrer son travail sur la famille.
- Ou encore **bâtons mis dans les roues** de leur fonctionnement comme ce fut le cas dans le canton du Jura. *«Le nouveau gouvernement a pris la décision, sans me consulter d'ailleurs, de ne plus me transmettre l'ordre du jour de sa séance. Instrument essentiel qui me permet de connaître les dossiers, d'intervenir auprès de ma cheffe de département pour un ajout ou pour retarder une prise de décision.»*

Suite à ce qu'elle considère comme un affront, une marque de profond mépris pour ses longues années de travail et pour sa charge, Marie-Josephe Lachat jette l'éponge, le 8 mars: *«la date est fortuite. Le gouvernement a été surpris de la mobilisation suscitée par ma démission. Et affirme, à la suite de nombreuses interpellations, qu'il n'est pas dans ses intentions de démanteler le Bureau. Même si mon poste n'a pas été remis au concours.»* Pour l'heure, Marie-Josèphe Lachat, catholique, envisage une formation pastorale à l'Université de Fribourg.

Il est bien entendu difficile pour les femmes qui s'investissent dans ces Bureaux de ne pas se démobiliser dans un tel climat. Surtout pour les Bureaux à durée de vie limitée dont les déléguées perdent beaucoup d'énergie à faire la preuve de leur légitimité. Et qui vivent de rudes moments d'angoisse comme ce fut le cas pour

Berne, finalement reconduit en janvier pour une période de quatre ans. Marie-Louise Barben, sa responsable, est d'ailleurs déçue, ayant espéré qu'il serait instauré de façon permanente. Ou comme Zoug dont tout le monde sonnait déjà le glas. Le Conseil d'Etat vient de décider de prolonger ses activités pour quatre ans également. Maltraités ces Bureaux, et pourtant les cantons auront certainement besoin d'eux pour appliquer la loi sur l'égalité qui entrera en vigueur en janvier ou en juillet 1996. La loi fédérale prévoit que la Confédération distribue, initie et coordonne des projets d'égalité de l'emploi, elle oblige à avoir un office de consultation en matière d'égalité et encore à donner des aides financières pour des centres de consultation. Selon les cantons, les Bureaux pourraient avoir des compétences, donner de précieux conseils, voire être des partenaires. Et dans tous les cas informer le public en général sur les tenants et les aboutissants de cette nouvelle loi. A supposer, bien entendu, qu'il y ait une véritable et sincère volonté politique de faire passer le message de l'écrit dans les faits!

Brigitte Mantilleri

Un provisoire pesant

Les bureaux de l'égalité et leurs difficultés, tel était le sujet brûlant que l'ADF (Association suisse pour les droits de la femme) avait décidé de traiter lors de son assemblée annuelle des déléguées.

Patricia Schulz, directrice du Bureau fédéral de l'égalité, Marie-Louise Barben et Catherine Laubscher Paratte, responsables des Bureaux cantonaux bernois et neuchâtelois, ont dit les tâches considérables qui pèsent sur leurs épaules, leur surcharge constante et l'impossibilité d'obtenir un poste supplémentaire.

Les déléguées cantonales ont à lutter constamment pour le maintien de leur budget ou de leur dotation en personnel, quand ce n'est pas pour le maintien du Bureau tout court. On le sait, tous les Bureaux cantonaux sont provisoires (le seul à avoir un statut constitutionnel est le Bureau jurassien «de la condition féminine», le premier créé). Ce statut provisoire est plus qu'inconfortable pour leurs responsables.

Marie-Louise Barben constate l'intérêt soudain des médias pour les Bureaux de l'égalité, particulièrement depuis le débat de plus de trois heures que le Grand Conseil bernois a consacré il y a quelques semaines à ce sujet. La presse s'intéresserait-elle davantage aux difficultés rencontrées par ces Bureaux qu'à l'immense travail accompli depuis leur création? Aucun service de l'Etat n'abat autant de travail avec si peu de moyens! ajoute-t-elle. Aucun service de l'Etat ne rencontre autant d'obstacles sur sa route! Mais plutôt que de se lamenter, les déléguées à l'égalité soulignent les aspects positifs de leur mission : leur travail est passionnant, il représente un défi constant, la routine n'existe pas pour elles. Il faut sans cesse inventer, il faut défendre ses idées, résister à tout point de vue imposé, demander un peu, même parfois beaucoup plus que ce qui paraît "raisonnable" à ceux qui décident. Le Bureau fédéral connaît les mêmes problèmes de surcharge constante et de manque de personnel, mais son assise est plus solide. Dépendant jusqu'à présent de l'Office fédéral de la culture, le Bureau aura le même statut qu'un office rattaché directement au Département de l'intérieur, cela dès l'entrée en vigueur de la loi sur l'égalité. Cette loi va se traduire par une augmentation des tâches du bureau de l'égalité, tâches qui ne pourront être remplies, insiste Patricia Schulz, sans l'aide des Bureaux cantonaux qui seront des relais indispensables pour l'application de cette loi.

Andrée Pérusset

Vous pensez que votre Banque Cantonale se doit d'offrir les meilleures prestations en matière de compte salaire ?

Nous aussi

Banque Cantonale de Genève

Le compte **Salaire City** offre le meilleur rapport coût/rendement.

Venez le constater dans l'une de nos 32 agences !

LUNIC 90/32